RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

L'inspection des installations classées en BRETAGNE

Une mission de protection pour les populations et l'environnement

SERVICES PUBLICS+

LA TRANSPARENCE SUR LES RÉSULTATS DE VOS SERVICES PUBLICS

Chiffres mis à jour : janvier 2024

8,8 mois Délai moyen de délivrance de l'autorisation environnementale et de l'enregistrement entre le 01/07/2023 et le 31/12/2023 *13 arrêtés préfectoraux pour l'autorisation* *43 arrêtés préfectoraux pour l'enregistrement*	**Au niveau national :** **11,7 mois**
679 contrôles sur site entre le 01/10/2023 et le 31/12/2023	**Au niveau national :** **6 628 contrôles**

Agir pour la qualité de notre service, c'est aussi être à l'écoute de vos attentes et être attentif à notre niveau de performance. Et c'est du concret ! La preuve à travers ces chiffres-clés, indicateurs sur lesquels nous nous appuyons pour améliorer jour après jour la qualité du service de l'inspection des installations classées.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
resultats-services-publics.fr

Source et méthodes

Données issues du système informatisé des installations classées renseigné par les DREAL, DRIEAT, DD(ETS) PP, DAAF, DEAL, DEALM, DGTM. Autorisation environnementale et enregistrement : il s'agit des arrêtés préfectoraux d'autorisation ou de refus pour les projets relevant du régime de l'autorisation ou de l'enregistrement au titre de la nomenclature des installations classées